# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 6 avril 2023

Des communautés 360 pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants

**Accès aux droits, aux soins, au sport, à la culture, solutions de répit, accompagnement renforcé en cas de situation complexe … Un numéro national unique et gratuit apporte une écoute et des réponses de proximité aux personnes en situation de handicap et à leurs proches aidants. Les communautés 360 sont opérationnelles en Bourgogne-Franche-Comté.**

« Un point d’entrée national, des solutions près de chez vous ». Cet objectif de la Conférence Nationale du Handicap (février 2020) est aujourd’hui une réalité dans les 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté, où les communautés 360 sont désormais déployées.

En composant le numéro national unique et gratuit, **le 0 800 360 360,** quel que soit son lieu de résidence, l’usager ou son proche entre en contact avec une équipe de conseillers en parcours située dans son département.

360 c’est,

* une **évaluation** à 360°, avec la personne, de ses attentes et de ses besoins
* une **coopération** à 360° de tous les acteurs
* un **repérage** à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.

**Simplicité, rapidité**

L’ambition s’inscrit dans la droite ligne de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » : **plus de** **simplicité** pour les personnes et les aidants ; **plus de proximité** pour trouver des solutions près de chez eux ; **plus de rapidité** pour apporter des réponses dans l’urgence ; **plus de compétences**, y compris du droit commun, pour trouver de nouvelles solutions d’accompagnement...

Les équipes engagées dans la démarche, sous pilotage des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et/ou de collectifs de gestionnaires médico-sociaux, mobilisent toutes les expertises des acteurs de l’accompagnement des départements : associations de personnes, des établissements et services médico-sociaux, de l’hôpital, des professionnels de santé de ville, de l’école, des entreprises, de la mairie, des services publics, des citoyens….

En coopérant, ces acteurs sont en capacité, soit de mobiliser des solutions immédiatement disponibles chez l’un d’entre eux, soit de proposer une réponse coordonnée ou de créer ensemble de nouvelles solutions.

Les communautés s’inscrivent dans le cadre d’une gouvernance rapprochée entre l’ARS, le Conseil départemental et la MDPH.

En savoir plus sur le site de l’ARS Bourgogne-Franche-Comté :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/communaute-360-en-bourgogne-franche-comte>